CDA
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

CDA EXPERTISE COMPTABLE
21 avenue Saint Fiacre - 78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél : +33 (0)1 30 61 57 92
E-mail : contact@cda-conseils.com

ECOLE DE CHIENS GUIDES DE PARIS

CHIENS GUIDES PARIS
pour aveugles et malvoyants

COMPTES ANNUELS

de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Concessions, brevets, droits similaires	55 174,08	19 501,78	35 672,30	4 833,34	30 839
Immobilisations incorporelles en cours				37 202,50	- 37 203
Terrains	60 000,00		60 000,00	60 000,00	
Constructions	4 031 531,45	1 803 594,14	2 227 937,31	2 391 730,60	- 163 793
Installations techniques, matériel et outillage industriels	78 463,64	66 612,10	11 851,54	15 008,82	- 3 157
Autres immobilisations corporelles	2 374 491,40	1 835 210,16	539 281,24	468 519,45	70 762
Avances et acomptes	3 006,00		3 006,00		3 006
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 228 513,35		1 228 513,35	871 656,48	356 857
TOTAL (I)	**7 831 179,92**	**3 724 918,18**	**4 106 261,74**	**3 848 951,19**	**257 311**
Stocks et en-cours	22 117,67		22 117,67	11 372,00	10 746
Avances et acomptes versés sur commandes	13 688,92		13 688,92		13 689
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 340,00		9 340,00	9 083,50	257
. Créances reçues par legs ou donations	425 312,95		425 312,95	547 336,29	- 122 023
. Autres	328 540,38		328 540,38	376 258,62	- 47 718
Valeurs mobilières de placement	904 920,56		904 920,56	85 773,91	819 147
Disponibilités	1 915 046,87		1 915 046,87	1 951 988,80	- 36 942
Charges constatées d'avance	25 872,62		25 872,62	17 645,50	8 227
TOTAL (II)	**3 644 839,97**		**3 644 839,97**	**2 999 458,62**	**645 381**
TOTAL ACTIF	**11 476 019,89**	**3 724 918,18**	**7 751 101,71**	**6 848 409,81**	**902 692**

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
. Fonds propres statutaires	742 865,10	742 865,10	
. Fonds propres complémentaires	746 575,55	746 575,55	
. Réserves pour projet de l'entité	1 779 410,82	1 779 410,82	
Report à nouveau	8 720,76	-439 973,43	448 694
Excédent ou déficit de l'exercice	683 445,97	448 694,19	234 752
Situation nette (sous total)	3 961 018,20	3 277 572,23	683 446
Subventions d'investissement	1 304 756,58	1 431 801,00	- 127 044
TOTAL (I)	**5 265 774,78**	**4 709 373,23**	**556 402**
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 653 826,30	1 418 992,77	234 834
Fonds dédiés	40 000,00		40 000
TOTAL (II)	**1 693 826,30**	**1 418 992,77**	**274 834**
Provisions pour charges	55 114,00	48 258,00	6 856
TOTAL (III)	**55 114,00**	**48 258,00**	**6 856**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348 763,41	301 524,53	47 239
Dettes fiscales et sociales	387 623,22	370 037,68	17 586
Autres dettes		223,60	- 224
TOTAL (IV)	**736 386,63**	**671 785,81**	**64 601**
TOTAL PASSIF	**7 751 101,71**	**6 848 409,81**	**902 692**

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Cotisations	1 940,00	2 260,00	- 320	-14,16
. Ventes de biens	34 605,61	34 215,41	390	1,14
. Ventes de prestations de services	65 826,18	42 971,67	22 855	53,19
. dont parrainages	25 000,00		25 000	N/S
. Concours publics et subventions d'exploitation	384 782,04	179 362,03	205 420	114,53
. Dons manuels	814 169,96	791 858,53	22 311	2,82
. Mécénats	75 759,34	113 876,25	- 38 117	-33,47
. Legs, donations et assurances-vie	1 867 290,68	1 707 924,42	159 366	9,33
. Contributions financières	1 386 390,86	1 278 567,09	107 824	8,43
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	35 218,98	49 073,10	- 13 854	-28,23
Autres produits	756,33	5 481,75	- 4 725	-86,20
Total des produits d'exploitation (I)	**4 666 739,98**	**4 205 590,25**	**461 150**	**10,97**
Achats de marchandises	20 644,19	13 836,93	6 807	49,20
Variations stocks	-10 745,67	1 749,00	- 12 495	-714,39
Autres achats et charges externes	1 547 458,92	1 461 323,65	86 135	5,89
Impôts, taxes et versements assimilés	32 356,78	34 901,52	- 2 545	-7,29
Salaires et traitements	1 581 510,12	1 492 213,32	89 297	5,98
Charges sociales	650 655,68	624 320,49	26 335	4,22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	280 157,20	268 855,00	11 302	4,20
Dotations aux provisions	6 856,00	5 432,00	1 424	26,22
Reports en fonds dédiés	40 000,00		40 000	N/S
Autres charges	1 704,41	3 170,72	- 1 466	-46,25
Total des charges d'exploitation (II)	**4 150 597,63**	**3 905 802,63**	**244 795**	**6,27**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**516 142,35**	**299 787,62**	**216 355**	**72,17**
Autres intérêts et produits assimilés	29 232,78	13 475,57	15 757	116,93
Total des produits financiers (III)	**29 232,78**	**13 475,57**	**15 757**	**116,93**
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**29 232,78**	**13 475,57**	**15 757**	**116,93**
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**545 375,13**	**313 263,19**	**232 112**	**74,09**
Sur opérations en capital	138 070,84	135 564,00	2 507	1,85
Total des produits exceptionnels (V)	**138 070,84**	**135 564,00**	**2 507**	**1,85**
Sur opérations de gestion		133,00	- 133	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		**133,00**	**- 133**	**-100**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**138 070,84**	**135 431,00**	**2 640**	**1,95**
Total des produits (I + III + IV)	4 834 043,60	4 354 629,82	479 414	11,01
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 150 597,63	3 905 935,63	244 662	6,26
EXCEDENT OU DEFICIT	**683 445,97**	**448 694,19**	**234 752**	**52,32**
. Dons en nature	305 009,03	292 330,08	12 678,95	4,34
. Prestations en nature	14 843,61	184 350,58	-169 506,97	-91,95
. Bénévolats	1 646 967,97	1 630 234,00	16 733,97	1,03
Total	**1 966 820,61**	**2 106 914,66**	**-140 094,05**	**-6,65**
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	305 009,03	292 330,08	12 678,95	4,34
. Prestations	14 843,61	184 350,58	-169 506,97	-91,95
. Personnel bénévole	1 646 967,97	1 630 234,00	16 733,97	1,03
Total	**1 966 820,61**	**2 106 914,66**	**-140 094,05**	**-6,65**

ECOLE DE CHIENS GUIDES DE PARIS

CHIENS GUIDES PARIS
pour aveugles et malvoyants

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Sommaire

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 _____ 13

PREAMBULE *13*

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE *13*

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE *14*

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES *14*

CADRE LEGAL DE REFERENCE *14*
CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION *14*
CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION *14*
PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION *15*

NOTES SUR LE BILAN ACTIF *20*

Compte de résultat par origine et par destination (CROD) *31*

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024

PREAMBULE

L'Association dite « Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne » (ECGAMVP), fondée en 1980, a pour but :

- D'élever et d'éduquer des chiens en vue de les rendre aptes à guider des personnes déficientes visuelles ;
- De remettre gracieusement les chiens ayant été reconnus capables d'assumer leur rôle de guide aux personnes déficientes visuelles qui en font la demande à l'association et qui sont jugées aptes à en utiliser les services ;
- De proposer tous services complémentaires aux futurs maîtres en vue de l'obtention d'un chien guide ;
- D'orienter au mieux toute personne déficiente visuelle n'ayant pas été jugée apte à recevoir un chien guide ou ne pouvant bénéficier des services proposés par l'école.
- Et de favoriser ainsi l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap visuel grâce à la mobilité et l'autonomie apportée par le chien guide

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Paris (75012), 105 avenue de Saint Maurice.

Elle remplit les conditions requises pour être qualifiée d'association d'intérêt général ayant un caractère social au sens de l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relative aux contrats d'association modifiée par l'article 74 de la loi n° 2014-856 du 31 Juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire suivant déclaration du préfet de Paris du 23 Mars 2016.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Au 31/12/2024, l'effectif salarié moyen de l'association est de 44 personnes et le nombre de bénévoles (uniquement famille d'accueil) s'élève à 140.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 751 101,71 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 683 445,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

CADRE LEGAL DE REFERENCE

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2024 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 30 Juillet 1993, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation estimée suivante.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 1 à 5 ans
Constructions	de 20 à 30 ans
Agencement des constructions	de 5 à 15 ans
Matériel et outillage industriels	de 3 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 25 ans
Matériel de transport	de 2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées quand la recouvrabilité de celles-ci s'avère incertaine à la clôture de l'exercice.

Immobilisations inaliénables :

L'association ne détient pas d'immobilisations inaliénables.

Donations temporaires d'usufruit :

L'association n'est pas bénéficiaire de donations temporaires d'usufruit.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks.
La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs Mobilières de Placement :

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont enregistrées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession de titres de même nature, les mouvements sont enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire d'une VMP, évaluée selon le cours à cette même date, est devenue inférieure à son coût d'acquisition.

Fonds Propres :

Les fonds propres comprennent notamment :

- Les Fonds statutaires sans droit de reprise :
  La dotation statutaire n'a pas été mouvementée depuis de nombreuses années.

- Réserve indisponible :
  Une réserve indisponible est une réserve qu'un texte législatif ou réglementaire rend expressément indisponible.

- Réserves pour projet de l'entité :
  Le projet de l'entité est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social.

  Un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, font l'objet d'affectations de ressources par l'assemblée générale.
  La dotation à cette réserve et la constatation de l'utilisation des fonds se réalise lors de l'affectation du résultat annuel.

- Les subventions d'investissement
  Ces subventions sont enregistrées en fonds propres dès notification (en l'absence de clauses suspensives) de la décision d'attribution à l'association.

  La reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat s'effectue au même rythme que les dotations aux amortissements et proportionnellement au pourcentage de financement des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

  La reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation non amortissable est étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat. À défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de la subvention.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux trois conditions suivantes :
- être conforme à la réalisation de l'objet de l'association ;
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés ;
- le projet est défini par l'organe compétent.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » (charge comptable).
Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des ressources par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat (produit comptable).

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.
Les fonds reportés correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation de l'objet de l'association mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés » (charge comptable).

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice N est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés » (produit comptable).

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après au § « autres informations ».

Legs et donation inscrits au compte de résultat :

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :
- Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :
- A la date d'acceptation du legs par le Conseil d'Administration ;
- A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration
- A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :
- Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/ donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :
- Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations »
- Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

A cette même date, la contrepartie est enregistrée dans le compte 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière ».

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé et/ou réalisé non encaissé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Dons :

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Assurance-vie :

Les assurances-vie sont enregistrées en produit lors de leur encaissement.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature :

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les principales contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspondent à :

- Famille d'accueil de chiens guides
- Bénévole au centre d'élevage

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Cotisations :

Le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité des cotisations correspond à l'émission de l'appel de cotisations.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations (hors biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles (dont en-cours)	52 452,58	39 924,00	37 202,50	55 174,08
Immobilisations corporelles (dont en cours)	6 369 603,11	174 883,38	0,00	6 544 486,49
Immobilisations financières	0,00			0,00
TOTAL	**6 422 055,69**	**214 807,38**	**37 202,50**	**6 599 660,57**

Tableau de variation des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Bien reçus par legs/donations destinés à être cédés	871 656,48	808 689,05	451 832,18	1 228 513,35
TOTAL	**871 656,48**	**808 689,05**	**451 832,18**	**1 228 513,35**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 416,74	9 085,04	0,00	19 501,78
TOTAL I	10 416,74	9 085,04	0,00	19 501,78
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	964 292,46	114 422,41		1 078 714,87
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	649 520,55	75 358,72		724 879,27
Installations techniques, matériel, outillages industriels	58 935,52	7 676,58	0,00	66 612,10
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	1 375 049,47	55 696,62		1 430 746,09
Matériel de transport	270 735,89	10 722,24		281 458,13
Matériel et mobilier de bureau et informatique	115 810,35	7 195,59		123 005,94
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	3 434 344,24	271 072,16	0,00	3 705 416,40
TOTAL GENERAL (I+II)	**3 444 760,98**	**280 157,20**	**0,00**	**3 724 918,18**

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	11 372,00	10 745,67	0,00	22 117,67
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	**11 372,00**	**10 745,67**	**0,00**	**22 117,67**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	9 340,00	9 340,00	
Autres créances (1)	753 853,33	753 853,33	
Charges constatées d'avance	25 872,62	25 872,62	
TOTAL	**789 065,95**	**789 065,95**	

(1) : Les créances reçues par legs ou donation s'élèvent à 425 312,95 € et l'échéance, pour certaines, n'est pas connue à la date d'arrêté des comptes.

Valeurs Mobilières de Placement

Dénomination VMP	Nombre	Valeur comptable brute	Total au 31/12/N	Total au 31/12/N-1	Plus ou moins values latentes au 31/12/N
Livret A	1	88 347,13	88 347,13	85 773,91	0
Comptes à terme	8	816 573,43	816 573,43	0	
Total			**904 920,56**	**85 773,91**	**0**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	53 146,78
Autres produits à recevoir	271 393,56
TOTAL	**324 540,34**

Détail des subventions à recevoir

Financeurs	Objet de la subvention	Montant total acquis	Montant restant à recevoir	Echéance de perception prévue
CRAMIF Ile de France	Exploitation	7 000,00	7 000	Juin 2025
Ecole Viroflay	Exploitation	2 000,00	2 000	Juin 2025
Formation	Exploitation	500,00	500	Juin 2025
CPAM Paris	Exploitation	5 100,00	5 100	Juin 2025
ADEME	Exploitation	10 000,00	10 000,00	Juin 2025
FFAC	Investissement	28 546,78	28 546,78	Juin 2025
Total		**53 146,78**	**53 146,78**	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 489 440,65				1 489 440,65
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 779 410,82				1 779 410,82
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-439 973,43	448 694,19			8 720,76
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	448 694,19	-448 694,19	683 445,97		683 445,97
Dont générosité du public					
Situation nette	**3 277 572,23**	**0,00**	**683 445,97**	**0,00**	**3 961 018,20**
Situation nette dont générosité du public	**3 277 572,23**	**0,00**	**683 445,97**	**0,00**	**3 961 018,20**
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	1 431 801,00		11 026,42	138 070,84	1 304 756,58
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**1 431 801,00**	**0,00**	**11 026,42**	**138 070,84**	**1 304 756,58**
TOTAL dont générosité du public	**4 709 373,23**	**0,00**	**694 472,39**	**138 070,84**	**5 265 774,78**

Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat comptable définitivement acquis au 31/12/2024 s'effectue de la façon suivante :

- Report à nouveau pour 448 694,19€

Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Montant fin d'exercice
Projet Elevage	1 149 143,27			1 149 143,27

Projet centre d'élevage :

Pour Mémoire, la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC) a attribué à l'ECGAMVP deux contributions d'investissement comptabilisées dès l'origine en subvention d'investissement :

- 2 000 000 € en 2010 dans le cadre du projet « Centre d'élevage »,
- 300 000 € en 2013 dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments de Paris.

Subventions d'investissement

Subventions

Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Projet centre d'élevage	2 545 000,00			2 545 000,00
Travaux Paris		1 026,42		1 026,42
Acquisition véhicule(s)		10 000,00		10 000,00
TOTAL	**2 545 000,00**	**11 026,42**	**0,00**	**2 556 026,42**

Reprises

Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
Projet centre d'élevage	1 113 199,00	138 070,84		1 251 269,84
TOTAL	**1 113 199,00**	**138 070,84**	**0,00**	**1 251 269,84**

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les variations des fonds reportés sur libéralités et donations temporaires d'usufruit sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Fonds reportés	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs	1 418 992,77	1 141 665,71	906 832,18	1 653 826,30
Total	**1 418 992,77**	**1 141 665,71**	**906 832,18**	**1 653 826,30**

Fonds dédiés

Fonds dédiés	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds dédié sur contributions financières d'autres organismes		40 000,00		40 000,00
Total		**40 000,00**		**40 000,00**

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public		40 000,00				40 000,00	
TOTAL		**40 000,00**				**40 000,00**	

Il s'agit d'une contribution financière destinée à l'achat d'un véhicule électrique pour le transport des chiens guides ; cette acquisition a été finalisée en 2025.

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				0
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	48 258,00	6 856,00		55 114,00
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	**48 258,00**	**6 856,00**	**0,00**	**55 114,00**
TOTAL GENERAL (I+II)	**48 258,00**	**6 856,00**	**0,00**	**55 114,00**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		**6 856,00**		
- financières		-	-	
- exceptionnelles		-	-	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	348 763,41	348 763,41		
Dettes fiscales et sociales	387 623,22	387 623,22		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**736 386,63**	**736 386,63**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	95 234,57
Dettes fiscales et sociales	202 527,86
Autres dettes	
TOTAL	**297 762,43**

Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les association affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité	Montant fin d'exercice
401171	Fournisseurs FFAC	FFAC	-115 645,39
441100	Subvention d'invest	FFAC	28 546,78
468700	Remboursement FFAC	FFAC	239 235,24

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CRAMIF Ile-de-France	Objectif de remise de chien	70 000,00	63 000,00	7 000,00		
Mairie de Paris	Fonctionnement	45 000,00	45 000,00			
CPAM Paris	Fonctionnement	17 000,00	11 900,00	5 100,00		
Mairies	Fonctionnement	7 580,00	7 580,00			
Départements	Fonctionnement	9 260,00	9 260,00			
Ecole	Sensibilisation	2 000,00		2 000,00		
Fondations privées	Objectif de remise de chien	201 315,00	201 315,00			
ASP aide apprentissage et serv.civique	Fonctionnement	32 627,04	32 127,04	500,00		
	TOTAL	**384 782,04**	**370 182,04**	**14 600,00**		

Contributions financières de la FFAC

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
FFAC	Objectif de remise de chien	1 100 000,00	880.000,00	220.000,00		

Legs, donations et assurances-vie

	Montants
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	490 977,65
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	1 626 752,65
Autres produits de legs et donations	127,57
Produits de cessions d'immobilisations reçues en legs	373 166,66
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	906 832,18
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-377 000,00
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Report de fonds reportés liés aux legs ou donations	-1 141 665,71
Autres charges sur legs	-11 900,32
Solde de la rubrique	**1 867 290,68**

Transferts de charges

	Montants
791200 Harnais Colliers Laisses…	6 639,29
791300 Transferts de Charges Divers	7 212,46
791500 Transferts de Charges Sociales	21 367,23
Solde de la rubrique	**35 218,98**

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actifs	
Quote-part de subvention d'investissement reprise au compte de résultat	138 070,84
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	**138 070,84**

Contributions volontaires en nature

Le bénévolat est valorisé au SMIC horaire plus un taux de charges sociales de 35% soit 16.04 € par heure en 2024.

Bénévolat	Nombre d'heures	Valorisation
Familles d'accueil	77 745	1 247 029,80
Sensibilisations	857	13 744,57
Détentes	21 840	350 313,60

Conformément aux consignes communiquées par la FFAC, la journée de gardiennage est valorisée 20 €.

Bénévolat	Nombre de jours	Valorisation
Gardiennages / familles relais	1.794	35 880,00

Mécénats de compétences

Au titre du mécénat de compétence, l'association bénéficie de mises à dispositions de personnels. Cette contribution est valorisée à 14 843,61 €.

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

La ville de Paris met à disposition gratuite des locaux et un terrain sis au 105 avenue de Saint Maurice 75012 Paris.

Cette mise à disposition est valorisée à 290 000 €.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 18K € TTC.

Rémunération des dirigeants salariés et élus

Rémunération des dirigeants salariés :
En application de l'article 20 de la Loi 2006-586, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants (bénévoles ou salariés) n'est pas communiquée car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Rémunération des dirigeants élus :
Le président ainsi que les autres membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Engagements financiers donnés et reçus

Néant

Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

Autres opérations non inscrites au bilan

Néant

Dons en nature destinés à être cédés

Néant.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 55 114 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 64 ans
- le taux de rotation du personnel : 10% dégressif jusqu'à 50 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 3 % constant
- le taux d'actualisation retenu : 3,50 %
- le taux de charges sociales patronales : 42%
- la table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2012-2014 - données prov..
- la méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	11
Non cadres	33
TOTAL	**44**

Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2024

(ANC n° 2022-04 du 30 juin 2022)

Etat du contribution (a)	date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique (c) du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère directe ou indirect(d) de l'avantage ou de la ressource	Mode de paimenet (d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource (d)
	25/09/2024	Particulier	DON		CB en ligne	50,00
TOTAL PAYS BAS						50,00
	02/12/2024	Particulier	DON		CB en ligne	80,00
TOTAL GUADELOUPE						80,00
	24/12/2024	Particulier	DON		CB en ligne	250,00
TOTAL ÉTATS-UNIS						250,00
	05/02/2024	Entreprise	DON		Virement	127,54
	13/02/2024	Entreprise	DON		Virement	15,00
	29/04/2024	Entreprise	DON		Virement	90,00
TOTAL IRLANDE						232,54
	31/12/2024	Particulier	DON		Virement	1 000,00
TOTAL LUXEMBOURG						1 000,00
	10/01/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/02/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/03/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/04/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/05/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/06/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/07/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/08/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/09/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/10/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/11/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
	10/12/2024	Particulier	DON		Prélèvement	5,00
TOTAL MAROC						60,00
	28/06/2024	Particulier	DON		Virement	3 854,80
TOTAL ROYAUME-UNI						3 854,80

Compte de résultat par origine et par destination (CROD)

PRODUITS PAR ORIGINE

Dons manuels

La rubrique « Dons manuels » comprend les produits reçus des ventes de dons en nature.

Autres produits liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public » comprend :

- la quote-part de générosité reçue d'autres organismes ;
- les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public :
- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cessions de ces actifs à l'exclusion des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés.

Contributions financières sans contrepartie

La rubrique « Contributions financières sans contrepartie » comprend :

- les contributions financières et quotes-parts de générosité reçue d'autres entités ;
- les versements des fondateurs des fondations d'entreprise et assimilées ;
- la part de dotation consomptible virée au compte de résultat.

Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
- les redevances d'actifs incorporels ;
- les loyers ;
- les produits financiers ;
- les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
- les subventions d'exploitation ;
- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics

Pour les rubriques figurant dans les produits liés à la générosité du public, l'entité ventile en aval du compte de résultat par origine et destination les produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et les produits non dédiés.

Compte de résultat par origine et par destination (CROD)

CHARGES PAR DESTINATION

L'association a poursuivi son analyse détaillée des comptes afin de pouvoir mieux ventiler les charges par destination, grâce aux sections analytiques.

Missions sociales

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Lorsque l'information relative aux missions sociales dans le compte de résultat par origine et destination ne permet pas une bonne compréhension de l'activité, des informations détaillées par mission sociale sont données dans l'annexe.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaitre si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales.

Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires, etc… ;
- les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ;
- les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ;
- les frais d'appel à bénévolat ;
- les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public - les achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente qui pour les entités faisant appel à la générosité du public sont vendus à un prix bien plus élevé que son prix d'achat.

Frais de recherche d'autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

- les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales ;
- les charges d'un secteur marchand.

Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière y compris les frais de gestion de la tarification pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les établissements de santé ;
- juridique ;
- moyens généraux ;
- informatique.

Charges financières

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'entité en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement

Dotations aux provisions et dépréciations

La part des dotations aux provisions et dépréciations relative à la générosité du public ainsi que le report en fonds dédiés figurent dans le compte de résultat par origine et destination.

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

Compte de résultat par origine et par destination (CROD)

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 940,00	1 940,00	2 260,00	2 260,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	814 169,93	814 169,93	791 858,53	791 858,53
- Legs, donations et assurance-vie	1 867 290,68	1 867 290,68	1 707 924,42	1 707 924,42
- Mécénat	75 759,32	75 759,32	113 876,25	113 876,25
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00		-	
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0,00		0,00	
2.2 Parrainage des entreprises	25 000,00		0,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 386 390,86		1 278 567,09	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	140 639,88		119 287,79	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	522 852,91		314 126,06	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00		26 729,71	
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0,00	0,00	-	-
TOTAL	4 834 043,58	2 759 159,93	4 354 629,85	2 615 919,20
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 627 671,93	1 839 370,35	2 546 494,70	1 782 546,29
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissa	4 639,39		4 193,41	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	897 744,98	807 970,48	902 840,55	812 556,50
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	573 685,31	107 905,85	446 975,01	17 553,30
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 856,00	3 913,25	5 432,00	3 263,12
5- IMPOT SUR LES BENEFICES				
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	40 000,00			
TOTAL	4 150 597,61	2 759 159,93	3 905 935,66	2 615 919,20
EXCEDENT OU DEFICIT	683 445,97	0,00	448 694,19	-

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	1 646 967,97	1 646 967,97	1 630 234,00	1 630 234,00
Prestations en nature	14 843,61	14 843,61	159 280,78	159 280,78
Dons en nature	15 009,03	15 009,03	27 399,88	27 399,88
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature	290 000,00		290 000,00	
TOTAL	1 966 820,61	1 676 820,61	2 106 914,66	1 816 914,66
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	1 936 967,97	1 646 967,97	1 966 579,46	1 676 579,46
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	14 843,61	14 843,61	85 916,60	85 916,60
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	15 009,03	15 009,03	54 418,60	54 418,60
TOTAL	1 966 820,61	1 676 820,61	2 106 914,66	1 816 914,66

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIG
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**
1 - MISSIONS SOCIALES			**1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie
- Actions réalisées par l'organisme	**1 839 370,35**	**1 782 546,29**	1.2. Dons, legs et mécénats
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	**0,00**	**0,00**	- Dons manuels
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	**807 970,48**	**812 556,50**	
2.2. Frais de recherche d'autres ressources			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	107 905,85	17 553,30	
TOTAL DES EMPLOIS	2 755 246,68	2 612 656,08	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**3 913,25**	**3 263,12**	**2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			**3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**
TOTAL	2 759 159,93	2 615 919,20	

	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS
	(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public
	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la public de l'exercice
	RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS L

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	
EMPLOIS DE L'EXERCICE			**RESSOURCES DE L'EXERCICE**
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSI**
Réalisées en France	**1 646 967,97**	**1 676 579,46**	Bénévolat
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	**14 843,61**	**85 916,60**	Dons en nature
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**15 009,03**	**54 418,60**	
TOTAL	1 676 820,61	1 816 914,66	

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	
(-) Utilisation	
(+) Report	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**0**

Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
105 Avenue de Saint Maurice
75012 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP)

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041
Une entité du réseau Deloitte

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

105 Avenue de Saint Maurice

75012 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 mai 2025
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jean-Claude MARTY

Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants de Paris et de la région parisienne (ECGAMVP)
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
105 Avenue de Saint Maurice
75012 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041
Une entité du réseau Deloitte

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
105 Avenue de Saint Maurice

75012 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'organe délibérant
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Avec la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC)

Personnes concernées :

- Mme Frédérique Beaurain, Présidente, et Mme Martine Ancquetil siègent au Conseil d'administration de l'Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et à celui de la FFAC (Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles)
- La FFAC, représentée par M. Michel Rosseti, était administrateur de l'Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris jusqu'en juin 2024.

1. Contribution de fonctionnement

Nature et objet

L'association Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris a établi un plan de développement pour l'année 2024 visant à augmenter le nombre de remises et à améliorer la qualité des services aux personnes déficientes visuelles.

La Fédération, sur la base de ce plan de développement, s'est engagé à participer au projet de développement de l'association par une contribution de fonctionnement.

Modalités

Après l'Assemblée Générale de juin 2024 et la transmission à la Fédération des rapports des Commissaires aux Comptes, bilan et compte de résultat, budget 2023 et procès-verbal signé de l'Assemblée Générale validant les comptes 2023, la contribution de fonctionnement a été fixée à 1 100 000 euros pour l'année 2024 dont le versement est prévu en 3 temps :

- 50% à la signature de la convention
- Puis 30% fin septembre
- Et le solde au 31 décembre au vu des résultats de développement.

L'Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris a perçu 880 000 euros au cours de l'exercice 2024.

2. Contribution aux frais de formation

Nature et objet

La FFAC contribue aux frais de formation fédérale des élèves moniteurs et éducateurs.

Modalités

L'Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris a perçu 106 479,92 euros au titre de cette contribution au cours de l'exercice 2024.

3. Affectation d'un solde de subvention d'investissement

Nature et objet

Le Conseil d'administration de la FFAC des 20 et 21 avril 2023 a approuvé la prorogation de 3 ans d'une subvention d'investissement à l'école de Paris, dont le solde s'élève à 100 000 euros.

Votre association a demandé que cette subvention, accordée en 2018 et initialement destinée à la construction de chenils, soit réaffectée aux réparations et travaux d'amélioration des installations sur les sites de Buc et Paris. Cette attribution a été approuvée par le Conseil d'administration de la FFAC des 14 et 15 décembre 2023.

Modalités

La subvention a été perçue au cours de l'exercice 2024 pour un montant de 72 479,64€, les travaux ont commencé en 2024.

4. Répartition de legs et rétrocession de dons

Nature et objet

La Fédération procède à une répartition de legs et une rétrocession de dons au profit de votre association.

Modalités

L’Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris a reçu de la FFAC 179 910,94 euros de répartition des legs au cours de l’exercice 2024. Elle n’a pas perçu de rétrocession de dons en 2024.

Paris-La Défense, le 28 mai 2025
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jean-Claude MARTY